



Missions d'intérêt général agréées conformément à l'article R-121-35 du code du service national.



Public visé :
Enfants de 5 à 10 ans

ÉDUCATION AUDIOVISUELLE

Télévision, console, portable, ordinateur... Les écrans sont partout.
Difficile surtout pour les jeunes d'y résister. Agissons.

À DESTINATION

Ecoles maternelles, écoles élémentaires, médiathèques, M.J.C., Centres Socio-culturels, autres lieux publics...

INFOS PRATIQUES

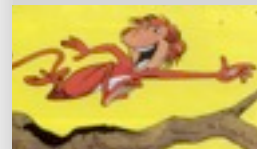
Durée de l'atelier : de 15 à 60 minutes suivant les thèmes abordés. Travail par niveau possible.

Nombre de participants conseillé : 30 à 60 enfants.

Logistique : nous sommes autonomes. Prévoir une salle adaptée.



DÉROULEMENT DE L'ATELIER



Une histoire : Bongo, le petit singe et ses amis contre le boa hypnotique.

Une fable moderne et interactive pour expliquer aux enfants comment les écrans peuvent leur jouer des mauvais tours par leurs effets néfastes au quotidien.

Ateliers ludiques et pédagogiques : Comment m'amuser avec une feuille et un crayon ?

Un temps de questions/réponses : avec les enfants à partir de leur vécu.

Un kit : comprenant deux coloriages autour de la fable et une feuille de sensibilisation pour les parents que les enfants pourront ramener dans leur famille.



L'aire du numérique semble avoir envahi chaque recoin de nos maisons, à disposition de nos enfants, même en bas âge, sans qu'il soit toujours possible d'en maîtriser les conséquences. Sous forme de jeux et d'une histoire interactive, nous proposons une sensibilisation et une responsabilisation auprès des enfants mais aussi des parents pour aider chacun à retrouver le goût de vivre ensemble ... en vrai.



OBJECTIFS

- Prévenir les risques d'addiction à l'audio-visuel.
- Sensibiliser aux différents dangers en fonction de l'âge des enfants.
- Prévenir les risques d'obésité, les problèmes d'attention.
- Réapprendre et encourager les enfants à s'occuper sans les écrans.
- Donner des conseils pour ne pas se laisser déborder.

Projet présenté à madame Veillon, Inspectrice adjointe de l'académie Nancy Metz qui encourage l'initiative.



INTERVENANTS & QUALIFICATIONS

- * 1 ou 2 intervenants éducatifs (dont 1 conteur)
- * 1 personne mise à disposition par la structure d'accueil par classe ou groupe
- * 1 volontaire dans le cadre du Service Civique

FIL ROUGE: LA JOURNEE DU CITOYEN HEUREUX

- Sur un temps donné, les structures participantes sont invités, à partir de la thématique proposée, à élaborer des ateliers au sein de leurs structures en partenariat avec les Miettes dans le but de prolonger l'action auprès des publics jeunes ainsi que de valoriser cette sensibilisation auprès des populations.
- Sous la forme d'une remise de prix, d'une exposition, d'une conférence, un **événement de clôture** est organisé pour et par les structures d'accueil participantes.

Cette journée sera organisée en partenariat avec les collectivités locales et/ou les différents acteurs locaux avec notre équipe et nos sponsors (tv, radio, professionnel du livre...) L'objectif est de mieux concerner les parents et de permettre une retombée positive pour la commune et ses habitants.

- *La protection des enfants et des adolescents vis-à-vis des programmes des services de communication audiovisuelle susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental et moral est l'une des missions que les articles 1er et 15 de la [loi relative à la liberté de la communication](#) ont confiées au Conseil supérieur de l'audiovisuel.*
Plus d'informations sur : [C. S. A.](http://www.csa.fr)

Association Les Miettes

8 route d'Aboncourt - 57920 Hombourg Budange
Directeur communication et logistique : 06 14 19 75 84
contact@lesmiettes.com - <http://www.lesmiettes.fr/>
Date d'inscription au registre des associations : 07/04/2008 - vol.50 n°13
Siret : 533 514 477 00017 - APE : 9499Z

